



TOURNOI E-SPORT

29 JANVIER AU 09 FÉVRIER 2024

LIEU : BÂTIMENT C
SALLE : C12

RÈGLEMENT DU TOURNOI :

Article 1 : Objet du tournoi

Les matchs se dérouleront en **1 contre 1** sur le jeu "FIFA 23" :

- Un match durera **4 minutes** par mi-temps avec une pause de 30 secondes
- 3 pauses de **30 sec** (max) / par joueur
- ***Les prolongations ne seront disponibles qu'en phase d'élimination directe (à partir des huitièmes de finale)**

Phases de poules : (4 personnes minimum)

*(Les phases de poules sont décidées **en fonction des emplois du temps , aucun cours ne doit être raté**).

- En cas de victoire : **+3 pts**
- En cas de match nul : **+1 pts**
- En cas de défaite : **0 pts**

En fin de phase de poules s'il y a égalité entre des joueurs :

Confrontation directe sinon le départage se fera avec la différence de points.

Phases éliminatoires :

- Les 2 vainqueurs de chaque poules **se qualifient en phase d'élimination directe** (huitièmes de finale)
- En cas de défaite : **élimination directe**

Il y aura un Top 3 winners :

- 1er = Carte cadeau **Micromania** d'une valeur de 50 €
- 2ème = Carte cadeau **Micromania** d'une valeur de 25€
- 3ème = Carte cadeau **Micromania** d'une valeur de 15€

Ce tournoi se déroulera dans les locaux du lycée Dhuoda en salle C12 (à Nîmes).

Article 2 : Inscription

Les joueurs devront s'inscrire **avant le 23 Janvier 2024 à la vie scolaire**, déposer l'argent et ce bulletin signé dans une urne (chèques à l'ordre de la *Maison des lycéens* ou espèces).

Le tarif est de **4 euros** par joueur.

Article 3 : Déroulement du tournoi :

Le tournoi se déroulera sur plusieurs jours, en fonction du nombre de personnes inscrites.
Les matchs seront arbitrés par des élèves désignés.
Les décisions des arbitres sont indiscutables.
Le choix de la plateforme sera tirée au sort.

Article 4 : Comportement :

Les participants devront faire preuve de respect envers leurs adversaires, les arbitres et les spectateurs. Tout comportement antisportif ou violent sera sanctionné. Il est interdit d'apporter de la nourriture de l'extérieur.
Il est strictement interdit de ramener son propre matériel.

Article 5 : Responsabilités :

Les organisateurs du tournoi ne sont pas responsables des blessures ou des dommages matériels. Les participants sont tenus de respecter les règles de sécurité.

Créneaux de disponibilités (cochez vos disponibilités) :

	12h à 13h	13h à 14h
Lundi 29 janvier		
Mardi 30 janvier		
Mercredi 31 janvier		
Jeudi 1 février		
Vendredi 2 février		

***En signant ce règlement , les participants s'engagent à rembourser tout dommage et dégradation du matériel.**

NOM Prénom : Classe :

Tarif: 1 Entrée / 4€

Signature des parents :

Signature du participant :